

Devenir Chargé de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'établissement

Public concerné

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

Nb : ce format parallèle à la formation « Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement » est proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

Pré-requis et conditions préalables d'inscription

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un **état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage** du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des TMS dans le cadre du projet de prévention conduit par leur chef d'établissement. Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est utile d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels (idéalement attestation de réussite du parcours d'auto-formation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels).

Objectif

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le risque de TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solutions visant l'amélioration des conditions de travail.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

Programme de la formation

- La prévention des TMS : contexte et enjeux pour les individus et les entreprises, programme TMSPros, dispositif de formation.
- Le risque TMS : atteintes à la santé, facteurs de risques (biomécaniques et psychosociaux en lien avec le contexte environnemental et organisationnel).
- Les éléments structurant d'une démarche de prévention des TMS et la mise en œuvre de la démarche.
- Les méthodes de repérage des situations à risques, l'analyse des situations de travail et l'évaluation des facteurs de risques TMS (MACPT et RITMS 3).
- L'élaboration de pistes de transformation des situations de travail.
- REX sur la mise en œuvre de la démarche dans l'établissement, l'évaluation et le suivi des actions.
- L'évaluation de la démarche et son inscription dans le temps. Suite et perspectives.
- Le reporting TMSPros.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Alternance de séquences d'acquisition de connaissances, d'échanges et de partage d'expériences.
- Exercices pédagogiques variés : mises en situation, exercices pratiques, quiz, études de cas...
- Travaux individuels et en groupes
- Remise des supports
- Accompagnement sur site par le formateur
- Retour d'expérience sur la pratique

Lieu et modalités d'accueil

- En intra, sur votre site.
- En inter, dans nos locaux (en fonction des participants). Salle de formation équipée & espace pause.
- Accueil de personnes en situation de handicap : nous contacter pour organiser l'accueil en fonction des besoins. Accueil PMR possible sur le site d'Analisis.

Conditions d'ouverture

- Minimum 5 personnes
- Maximum 8 personnes

Délai d'accès

- En modalité inter-entreprises, la formation est proposée suivant le calendrier diffusé par internet et /ou par mail suite à la demande de devis.
- En modalité intra-entreprise, la formation est proposée sous 45 jours.

Les points forts d'Analisis

- **L'animation du stage par un consultant -formateur partageant son expérience de terrain.**
- **Analisis est habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) au titre des compétences techniques et organisationnelles, et membre des réseaux de prévention des TMS et du réseau I3R (Intervenants en Prévention des risques psychosociaux) de la région PACA.**
- **Formateur pour l'INRS dans le stage « Découvrir la démarche ergonomique » et organisme habilité par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS pour la formation 'Sensibilisation à la prévention des RPS'.**
- **Notre expérience de 32 ans d'intervention auprès de TPE - PME, de grandes entreprises, de nombreux secteurs d'activité, sur les problématiques de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail, de maintien en emploi des personnes en situation de handicap et d'accompagnement de projets de conception spatiale et/ou organisationnelle.**

Durée : 28 heures (21h + 7h)

- 4 jours : 3 jours en face à face pédagogique (2j+1j) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions.
- 0,5j en amont des 2 jours de formation pour l'accompagnement du pilote du projet de prévention des TMS
 - 0,5j entre le 2^{ème} et le 3^{ème} jour de formation
- Le travail intersession est estimé à 2,5 jours.

Evaluation et validation

Evaluation des compétences selon le référentiel du chargé de prévention des TMS de l'INRS.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Evaluation de satisfaction

Attestation de présence

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS

Contacts

Analisis – 04 42 59 12 40 – contact@analisis.fr

A N A L U S I S